



M A I R I E

1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 6 octobre 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>		<i>Présents</i> : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie BAZILLE, Gladys, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.
En exercice :	11	<i>Absents excusés</i> : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Éric INGWILLER
Présents :	9	
Suffrages exprimés :	10	<i>Absents non excusés</i> :
<u>Vote :</u>		<i>Pouvoirs</i> : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON donne pouvoir à M. Jacky DIDIER
Pour :	10	<i>Secrétaire de séance</i> : M. Jacky DIDIER
Contre :	0	
Abstention :	0	

Modification des horaires de l'éclairage public

VU la délibération n°02/2023, en date du 19 janvier 2023, autorisant Monsieur le Maire à demander la mise en place des horaires cités dans le texte,

CONSIDÉRANT les travaux importants à effectuer pour mettre en place cette demande de modification d'horaires pour la route de Tringalet, rubrique C de la rue de Charenton, où nous avons défini l'horaire de coupure à 20h.

Monsieur le Maire demande à abroger la délibération n°02/2023 et modifier les horaires comme suit pour passer l'horaire de coupure pour la route de Tringalet, rubrique C de la rue de Charenton, à 21h, c'est-à-dire identique pour toute la route de Tringalet.

AR Prefecture

086-218600526-20231019-20231023_CT_02-DE
Reçu le 23/10/2023

Eclairage Public à Champagné-Saint-Hilaire <i>L'allumage : Garder 6h30 pour tous les départs</i>				
	Pts de comptage	N°	Départs	Horaires proposées : pour les coupures, 2 horaires possibles par point de comptage.
1	ROUTE DE TRINGALET	A	> Route de Marnay > Route de Vivonne > Rue Etienne Saby : de l'école jusqu'au n°3 rue Etienne Saby	21h00
		B	> Route d'Anché : de la Route de Tringalet jusqu'au n° 23 Route d'Anché	21h00
		C	> Rue de Charenton	21h00
2	RUE DE LA CARLIÈRE	A	> Rue de la Carlière > Route de Gençay > Route de Limes > Les 2 salles des Fêtes > Rue Etienne Saby : du centre au n° 3 rue Etienne Saby > Place du 13 août	22h00
		B	> Route d'Anché depuis n° 23 rte d'Anché jusqu'à l'angle de la rue de la Carlière	21h00
		C	> Route d'Anché : de l'angle de la rue de la Carlière jusqu'à Route de Couhé > Route de Couhé jusqu'au Centre Bourg > Place de la Mairie , Rue du Presbytère	22h00
		D	> 1 Rue de la Carlière > Rue de l'Église > Route de Sommières : du Centre Bourg jusqu'à la rue de l'Église	22h00
3	RENAUDOT	A	> Cité Renaudot jusqu'à l'angle de la Route de Sommières (n° 5 route de Sommières) > Cité Champ Petit Jean > Rue de la Garenne	21h00
4	LES ORMEAUX	A	> Rue des Ormeaux > Fin de la route de Sommières à partir du 5 > Le Goupillaud 1	21h00

AR Prefecture

086-218600526-20231019-20231023_CT_02-DE
Reçu le 23/10/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°103/2023

5	LA BAUDONNIÈRE	A	> La Baudonnière	21h00
---	---------------------------	---	------------------	-------

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du dossier,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISENT**
Monsieur le Maire à demander la mise en place des horaires précités.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

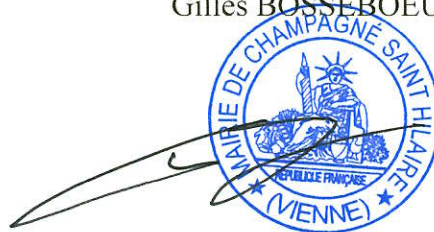
Pour copie conforme,

En mairie, le 19 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Jacky DIDIER



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20231019-20231023_CT_02-DE
Reçu le 23/10/2023

3/3

Page du registre n°